

# Communauté de Communes du Grand Pontarlier

## VERRIERES-DE-JOUX

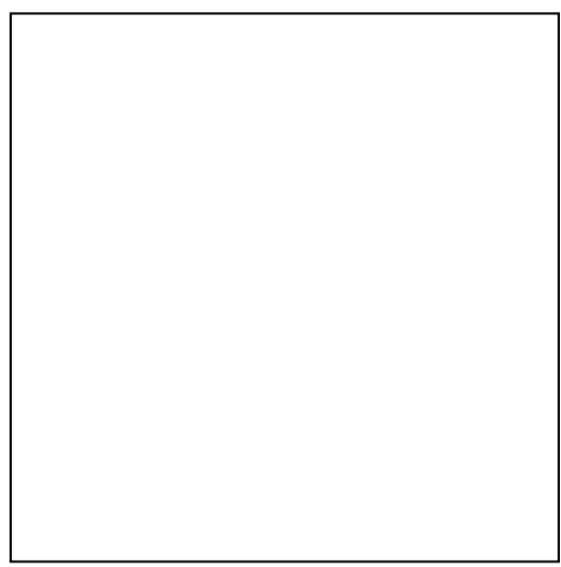
### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

#### Règlement - Partie graphique

##### Plan de zonage général

Approuvé par le conseil communautaire le



Plan 1:2500  
Zc:03-000

N°	Description de l'opération	Surface	Commune
1	Démembrement zone LAU "sur Ruign" (6 m d'emprise)	206	Commune de Verrières-de-Joux
2	Démembrement de la zone UF (6 m d'emprise)	214	Commune de Verrières-de-Joux
3	Création d'une STEP	328	Communauté de Communes du Grand Pontarlier



#### Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
- UCS Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDS Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- Ued Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

#### Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

#### Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
- 1AUy Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

#### Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
- Ne Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
- Ni Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

#### Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Unité Touristique Nouvelle Locale (UTNL)
- Emplacement réservé (L151-41 -1' à 3')
- Secteur de mixité sociale (L151-15)

#### Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

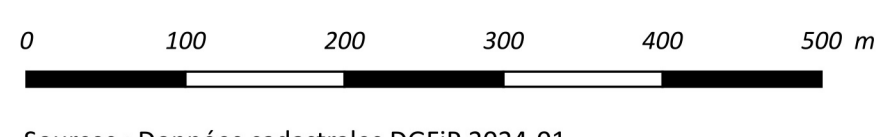
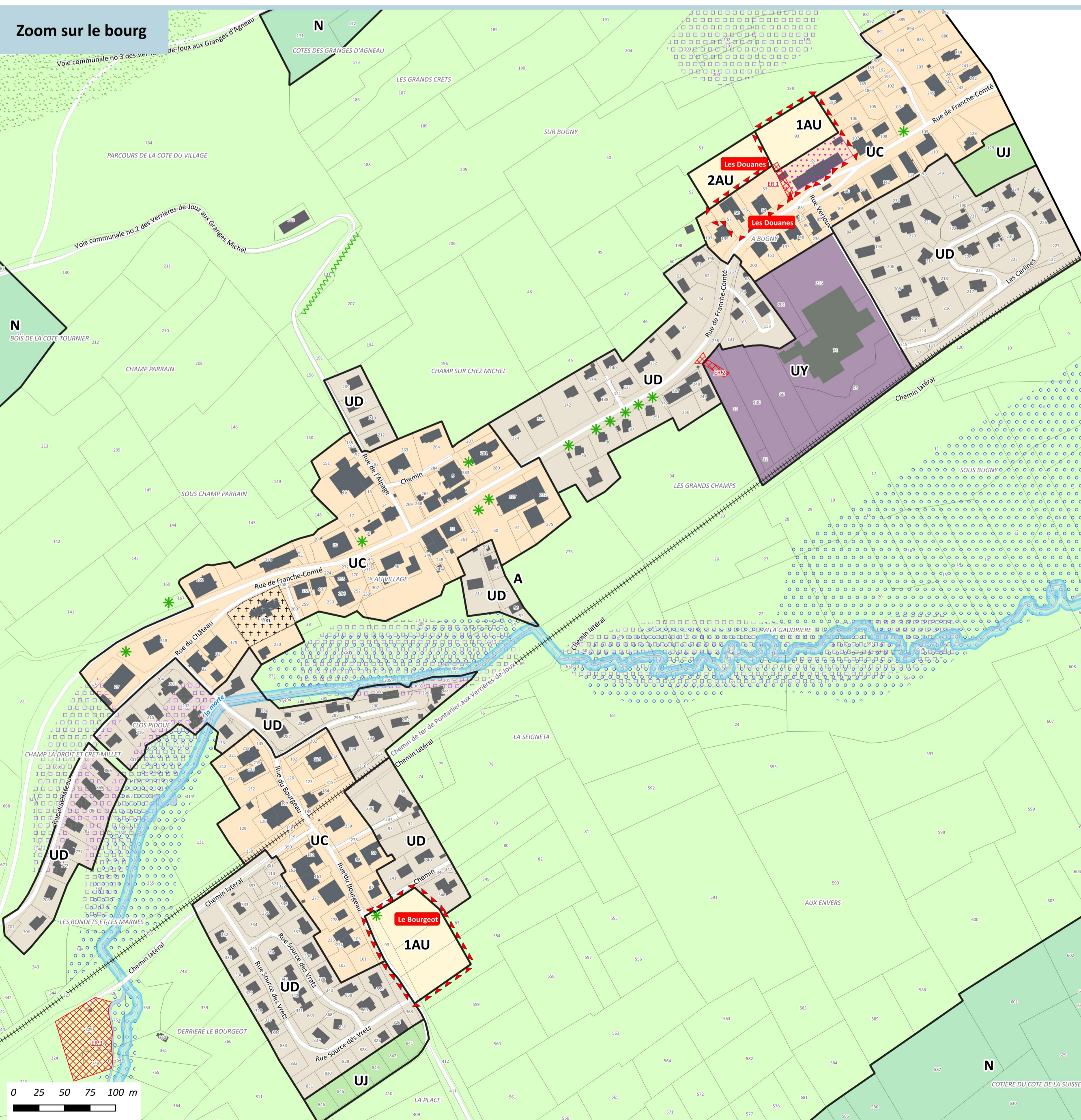
- Arbre remarquable
- Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
- Milieu thermophile
- Pré-bois
- Abords des cours d'eau

#### Informations complémentaires

- Risques naturels
- Atlas des zones inondables
- Zones humides

- Autres
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Voie ferrée
- Hydrographie



Sources : Données cadastrales DGFiP 2024-01